

*Réponse écrite*

- Créer un service public de la caution.
- Créer un « bouclier logement ».
- Instituer la possibilité pour l'Etat de se substituer aux communes défaillantes dans l'application de la loi SRU (20% de logements sociaux).
- Réhabiliter les logements insalubres et les remettre sur le marché locatif

Nom : **BONNIN**    Prénom : **André**

Département : Charente-Maritime

Signature et date : 27/05/2007